

Contrat de location de moto ou de scooter

Le présent contrat est conclu entre le Loueur et le Locataire (Conducteur) désignés dans la section « Parties ».

1. Moto ou scooter

Le Loueur met en location un véhicule de marque _____, modèle _____, immatriculé _____ (le « Véhicule »). Le Véhicule, les clés, les documents et les accessoires répertoriés sont remis lors de la prise en charge. Les Parties devraient vérifier les pneus, les freins, les feux, les dommages apparents et l'état du compteur kilométrique, puis consigner toute anomalie avant le départ.

Le Loueur est tenu de fournir un Véhicule en état de circuler légalement, accompagné des documents d'immatriculation, de l'assurance et des équipements de sécurité requis par la loi applicable. Il doit signaler avant la remise tout défaut connu susceptible d'affecter son utilisation.

2. Durée et prix de location

La durée de location est _____ et le prix de location est _____. Les informations supplémentaires convenues sur le dépôt de garantie, les accessoires, l'état du Véhicule et les autres modalités peuvent figurer dans la section « Détails » et les annexes photographiques. Toute modification de la date ou du lieu de restitution nécessite l'accord des Parties.

3. Aptitude à conduire et équipement de protection

Tout conducteur doit disposer du permis, de l'âge minimum et des autorisations exigés pour cette catégorie de Véhicule, sa cylindrée ou sa puissance. Seules les personnes désignées comme conducteurs autorisés dans la section « Parties » peuvent le conduire. Le Locataire ne doit pas laisser conduire une personne dépourvue du permis requis ou dont les capacités sont altérées.

Le conducteur et tout passager doivent porter un casque et les autres protections lorsque la loi l'impose. Le Locataire doit utiliser correctement l'équipement fourni et signaler avant le trajet tout équipement manquant, défectueux ou inadapté. Le nombre de passagers et les bagages ne doivent pas dépasser les limites techniques ou légales du Véhicule.

4. Utilisation autorisée et entretien

Le Véhicule est destiné à une conduite légale sur des voies adaptées. Les courses, figures acrobatiques, usages tout-terrain interdits, sous-locations et transports commerciaux sont prohibés sauf accord exprès et autorisation légale. Lorsque le Véhicule est laissé sans surveillance, le Locataire doit prendre des précautions raisonnables contre le vol, utiliser l'antivol fourni et stationner avec prudence.

Le Locataire doit surveiller les problèmes de sécurité évidents et cesser d'utiliser le Véhicule si un défaut peut rendre la conduite dangereuse. Toute réparation ou modification nécessite un accord préalable, sauf mesure d'urgence raisonnable pour éviter un dommage.

5. Accidents, pannes et assurance

Le Locataire doit demander immédiatement de l'aide si nécessaire et avertir rapidement le Loueur en cas d'accident, de vol, de collision, de panne ou de défaut de sécurité suspecté. Il doit contacter la police ou les secours lorsque la loi ou la sécurité l'exige. Lorsque cela peut être fait sans risque, il convient de conserver les photos et informations utiles sur l'incident.

Avant la remise, le Loueur doit préciser la couverture d'assurance applicable, ses exclusions et les éventuelles franchises. La responsabilité des pertes dépend de la faute, du préjudice réel, des garanties d'assurance disponibles et de la loi applicable ; l'usure normale en est exclue. Aucun droit ni aucune responsabilité d'ordre public n'est limité par le présent contrat.

6. Restitution et inspection

Le Locataire restitue le Véhicule à temps, avec toutes les clés, accessoires et documents, dans un état sensiblement identique à celui de la remise, hors usure normale. Les Parties devraient comparer son état au constat de départ. Les frais pour dommages, perte, nettoyage ou retard doivent reposer sur un fondement légal et contractuel valable et ne pas être disproportionnés.

7. Fin de la location

Les droits prévus par la loi en matière de résiliation, de recours en cas de matériel défectueux ou de remboursement restent applicables. Toute prolongation ou modification substantielle convenue devrait être consignée par écrit.

8. Pièces constitutives du contrat

Le présent texte, la section « Détails » remplie, la section « Parties » et les éventuelles annexes relatives aux objets ou aux photographies constituent l'accord. Les dispositions impératives de la loi prévalent en cas de contradiction.

Informations

Numéro VIN _____
Cylindrée _____
Compteur kilométrique _____
Description _____
Accessoires inclus _____
Caution _____
Remarques sur l'état _____
Photos de l'état _____

Parties

Loueur

Nom complet _____
Nom de l'entreprise _____
Numéro d'immatriculation de l'entreprise _____
Numéro de TVA _____
Adresse _____
E-mail _____
Téléphone _____

Signature

Date

Locataire (conducteur)

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Type de pièce d'identité _____

Numéro de la pièce d'identité _____

Nom de l'entreprise _____

Numéro du permis de conduire _____

Pays du permis de conduire _____

Permis de conduire valable jusqu'au _____

Signature

Date

Conducteur supplémentaire

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

Numéro du permis de conduire _____

Pays du permis de conduire _____

Permis de conduire valable jusqu'au _____

Signature

Date